


**ASLOCA**12, RUE DU LAC  
CASE POSTALE 6150  
1211 GENÈVE 6TÉL. 022 716 18 00  
FAX 022 716 18 05E-MAIL: asloca.geneve@asloca.ch  
CCP 12-3711-7 – TVA N° 315.971PERMANENCE JURIDIQUE EN CAS D'URGENCE  
DU LUNDI AU JEUDI DE 17 À 18 HEURES,  
LE VENDREDI DE 12H30 À 13H30

réf.

(à rappeler dans la correspondance svp)

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 08.10.2009	Séssion GC: 8-9.10.2009
Président	1 Députés (100)
Correspondance GC	X Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe X
Commission:	
Objet: PL 10258	
Copie à:	

	<b>GRAND CONSEIL</b>
reçu le	08 OCT. 2009

C 2830

GRAND CONSEIL  
Hôtel de ville  
2 rue de l'Hôtel de Ville1204 GENEVE

Genève, le 8 octobre 2009

Concerne : Révision de la loi sur l'énergie (PL 10258)

Mesdames et Messieurs les députés,

Nous nous sommes adressés à la commission qui a traité le projet de loi susmentionné.

Nous vous avons clairement fait savoir que l'ASLOCA est totalement opposée à ce que les loyers maximums de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) soient majorés dans le cadre de la révision de la loi sur l'énergie.

Nous considérons donc que la révision de la loi sur l'énergie doit se faire sans aucune modification de la LDTR. En effet, une modification de la LDTR n'est ni nécessaire pour atteindre les objectifs d'économies d'énergie, ni équitable envers les locataires. Les propriétaires bénéficient de fait avec la décrue des taux hypothécaires d'une importante hausse de rendement des immeubles locatifs qui leur permet de financer les travaux d'amélioration énergétique sans majorations de loyer.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une modification du texte de la LDTR doit être soumise à l'approbation du peuple dans le cadre du référendum obligatoire qui est applicable à ladite loi.

En vous remerciant par avance de la suite donnée à la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de nos sentiments distingués.

  
 Arlette DUCIMETIERE  
Présidente

Pour l'ASLOCA :

Christian GROBET  
Vice-Président